

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : XW 397 HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : UK53-50WU-600F-7DUD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

XW 397 HARDENER

Version 1.1 Date de révision: 03.08.2023 Numéro de la FDS: 400001009417 Date de dernière parution: 24.09.2019
Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 030 mg/kg	>= 30 - < 50
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Estimation de la toxicité aiguë	>= 20 - < 30

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

		Toxicité aiguë par voie orale: 910 mg/kg	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | <p>S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Traiter de façon symptomatique.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.</p> |
| Protection pour les secouristes | : | <p>Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
 Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.</p> |
| En cas d'inhalation | : | <p>En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.</p> |
| En cas de contact avec la peau | : | <p>Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.</p> |
| En cas de contact avec les yeux | : | <p>Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.</p> |
| En cas d'ingestion | : | <p>Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.</p> |

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

XW 397 HARDENER

Version 1.1 Date de révision: 03.08.2023 Numéro de la FDS: 400001009417 Date de dernière parution: 24.09.2019
Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides en commun

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)

XW 397 HARDENER

Version 1.1 Date de révision: 03.08.2023 Numéro de la FDS: 400001009417 Date de dernière parution: 24.09.2019
 Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

	Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg
	Sédiment marin	0,062 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
 Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
 L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: clair jaune clair
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: 11 - 12
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 120 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: < 0,06 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 0,95 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

inflammation

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité
Viscosité, dynamique : 150 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 484 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 030 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 910 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 910 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Résultat : Provoque des brûlures.

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures.

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce : Lapin

Evaluation : Corrosif

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui
	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif BPL: oui
	:	Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, or 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 2 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 825 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 850 - 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Toxicité pour la reproduction**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/80/240 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 80 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 160 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/10/25/75 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 23 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 75 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 000 ppm
Résultat: Aucune incidence tératogène.

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 59 - 62 mg/kg
LOAEL	: 160 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 20, 60, 160 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Organes cibles	: Reins

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 200 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 216 h
Nombre d'expositions	: 6h
Méthode	: Toxicité subaiguë
Organes cibles	: irritation des voies respiratoires

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 10 mg/kg bw/day
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: Daily
Dose	: 10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles	: Foie

Espèce	: Rat, mâle et femelle
LOAEL	: 60 mg/kg bw/day
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: Daily
Dose	: 10, 60, 180mg/kg bw
Organes cibles	: Foie

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
 BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1 120 mg/l
 Durée d'exposition: 18 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 Remarques: Dose sans effet observé

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 174 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,5 mg/l
 Durée d'exposition: 24 h
 Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l
 Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,9 mg/l
 Durée d'exposition: 30 d
 Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: $\geq 1\ 000$ mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: $\geq 1\ 000$ mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 6,9 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 11,4 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 7 %
Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,99 (23 °C)
pH: 6,34
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,3 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 928

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2289
ADR	: UN 2289
RID	: UN 2289
IMDG	: UN 2289
IATA	: UN 2289

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: ISOPHORONEDIAMINE (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, ISOPHORONE DIAMINE)
ADR	: ISOPHORONEDIAMINE (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, ISOPHORONE DIAMINE)
RID	: ISOPHORONEDIAMINE (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, ISOPHORONE DIAMINE)
IMDG	: ISOPHORONEDIAMINE (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, ISOPHORONE DIAMINE)
IATA	: Isophoronediamine (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINE, ISOPHORONE DIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 49 bis, 49 (R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

XW 397 HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2019
1.1	03.08.2023	400001009417	Date de la première version publiée: 24.09.2019

Date d'impression 26.09.2023

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.